

## Publication et informations personnelles

Par **Wondersye**, le **04/02/2005** à **22:55**

Bonjour à tous,

je ne suis pas sûr que ce soit la bonne rubrique mais j'ai bien du mal à caser mon petit souci dans les différents thèmes !

J'ai été contacté, en tant qu'amateur, par un magazine polonais, distribué en France et dans d'autres pays, pour écrire un article dans un de leurs hors-séries. L'article a été écrit, soumis, accepté, traduit (disent-ils) et maintenant ils me demandent des informations pour conclure un accord en vue de sa parution. Mon souci vient des renseignements demandés, qui m'inquiètent un peu car ils sont en général confidentiels ou un peu "sensibles" (je les mets in extenso et en VO pour ne pas déformer)

surname:

first name:

street:

house number:

flat number:

town:

postcode:

phone number:

tax, social security or national insurance number:

e-mail:

bank name and SWIFT code:

bank account number (IBAN format):

identification number (id, passport or driving license):

date of birth:

place of birth:

father's name:

Deux aspects me gênent : le numéro de compte (ils affirment vouloir me rémunérer, ma banque me déconseille fortement de communiquer ces informations) et les informations administratives (ils affirment que la loi polonaise les exige, mais elles pourraient servir à forger de fausses identités ).

Je suis vraiment partagé entre l'envie que la publication se concrétise et, quand même, énormément de méfiance.

Je pense que diffuser son RIB (donc ses informations IBAN) devrait être sans danger dans la mesure où la banque devrait s'assurer d'un consentement de ma part avant de débiter mon

compte (c'est la théorie du moins, je crois, je crains que la pratique s'en écarte). Pour les informations personnelles, je suis beaucoup plus dans le flou.

Tout conseil est le bienvenu !

Merci d'avance,

Olivier.

Par **Ahmed**, le **04/02/2005** à **23:00**

Une tentative d'escroquerie est en marche à mon avis !!  
Alors méfiance!!!!

Par **Wondersye**, le **05/02/2005** à **11:05**

Merci bien pour votre réponse,

j'avoue être moi-même assez inquiet, même si ce magazine a pignon sur rue et si c'est quand même difficile d'imaginer que son objet est de servir de support à des escroqueries, car par ailleurs le magazine est intéressant et doit leur demander pas mal d'efforts (peut-être que les arnaques seraient un "business" accessoire alors, dans l'hypothèse pessimiste).

Ce que j'ai du mal à évaluer, c'est le risque que je prendrais si j'accédais à leur demande. A priori, le système bancaire se devrait de résister à une demande de prélèvement indue, au pire la banque se met en tort en cas de défaut de vigilance, faute de consentement de ma part, non ? Une solution de repli pour moi serait soit d'abandonner toute perspective de rémunération soit de leur demander de la convertir en abonnement. Mais cela ne léverait pas l'écueil numéro deux.

Car pour les coordonnées administratives, là je suis dans le brouillard. Je ne sais pas trop quelles bêtises on peut faire avec ces informations, ni dans quelle mesure les communiquer me met dans mon tort.

Si, par un biais ou par un autre, il devient clair qu'à l'autre bout ce sont des escrocs, à quel organisme puis-je m'adresser pour les empêcher de nuire auprès d'autres personnes ?

Toute information supplémentaire sur ces questions m'aiderait beaucoup !

Merci encore,

Olivier.

Par **fabcubitus1**, le **05/02/2005** à **12:31**

Ne leur donne pas plus que nom, prénom, adresse, pays. Même pas le numéro de téléphone. Et dis-leur que s'ils veulent te payer, qu'ils t'envoient un chèque, mais ne leur donne surtout pas de numéros de compte, ni de sécurité sociale, ni rien d'autre. Ils n'ont pas à le savoir, et ce en aucun cas!